

# Après le plombier polonais, l'archéologue espagnol

EURE INFOS

08 OCT. 2013



Les salariés d'AFT dénoncent leurs conditions de travail. Leur patron évoque la jalousie des opérateurs publics à qui il a soufflé ce chantier de sauvegarde.

**A**tribué à une entreprise privée rouennaise, sous-traité par des archéologues espagnols, le chantier de fouilles de Guichainville suscite la colère des archéologues et met en lumière les dangers de l'ouverture à la concurrence des fouilles préventives.

Occupé depuis des millénaires, le plateau sud d'Evreux, de Fauville à Angerville, a déjà livré des centaines de traces essentielles à la compréhension de l'évolution de ce vaste secteur. Situés au cœur de ce périmètre à haute valeur archéologique, les six hectares de Guichainville ont donc logiquement fait l'objet d'un diagnostic destiné à mesurer la valeur et l'intérêt du site menacé par la construction d'une zone pavillonnaire.

Les vestiges retrouvés au cours de ces sondages ont contraint l'aménageur à pro-

grammer des fouilles préventives avant de lancer la construction de son lotissement. L'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et la Mission archéologique de l'Eure (Made) étaient sur les rangs, mais c'est AFT, une jeune société rouennaise de topographie qui a emporté le marché.

## Des exigences scientifiques

Qu'une entreprise privée réponde à un appel d'offres dans le cadre d'un marché

ouvert à la concurrence depuis 2003 (lire par ailleurs) n'a rien d'anormal. Les choses se compliquent quand les techniciens de fouilles, embauchés en CDD par AFT, pour explorer les six hectares de Guichainville, montent au créneau pour dénoncer leurs conditions de travail et s'inquiéter du sérieux scientifique de leur employeur. « J'ai le sentiment qu'AFT ne retient de l'archéologie que le fait qu'elle peut rapporter de l'argent. Bien entendu, c'est le but de toute entreprise de se développer et d'augmenter son chiffre d'affaires. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des conditions de travail des archéologues ni des exigences scientifiques d'une telle discipline » résume un salarié de l'entreprise.

## Une concurrence déloyale

Inquiets au point d'avoir saisi l'Inspection du travail et alerté les syndicats, les archéologues évoquent des conditions de travail dépla-

çables. Frais de déplacement impayés, équipements de protection inexistant, base de vie indigente, etc. Selon ceux que nous avons rencontrés, l'entreprise agréée par l'État (sur avis du Conseil national de la recherche archéologique) tire sur tout pour baisser ses tarifs d'intervention et empêcher les marchés de fouilles préventives. Au point d'avoir fait appel à un sous-traitant espagnol (la société Global) pour assurer une partie du chantier. « Des Espagnols sont arrivés en renfort lundi dernier, ils devraient exercer sous contrat espagnol » confirme un salarié. Sans remettre en cause les compétences des archéologues ibériques, leurs collègues français déplorent « le dumping social » et « la concurrence déloyale » exercée par AFT. « La concurrence existe, mais si c'est pour aller vers la moins-disance sociale et scientifique, c'est non ! » s'insurge un syndicaliste de l'Inrap en réclamant des clauses sociales pour éviter ce type de dérives.

## Une concurrence voulue par l'État

Depuis la loi du 1<sup>er</sup> août 2003, les aménageurs ont le droit de choisir leur opérateur de fouilles (Inrap, services territoriaux agréés, sociétés privées). Une concurrence voulue par l'État a ainsi été créée pour accroître les moyens d'intervention disponibles face au nombre de prescriptions émises par l'État. Des collectivités locales (services départementaux, municipaux, etc.) ou des entreprises privées peuvent demander à l'État un agrément pour être habilitées à réaliser la phase de fouilles, les diagnostics étant réalisés exclusivement par l'Inrap ou les services archéologiques agréés des collectivités locales.

## Victime de la jalousie des opérateurs publics

Actual Foncier Topographie (AFT) a lancé son département archéologie en juin 2012 après avoir obtenu l'agrément ministériel pour réaliser des fouilles préventives pour les périodes antique et moyen-âge. « Nous sommes une jeune société privée » explique Sébastien Varéa. Fondateur d'AFT, le dirigeant dément les accusations portées contre son entreprise. Il est, dit-il, victime de « la jalousie des opérateurs publics qui ont mal digéré la perte du chantier de Guichainville alors que nous sommes tout simplement plus compétitifs et plus réactifs ».

Selon lui, les contrôles de l'Inspection du travail et du conservateur régional de l'archéologie, intervenus la semaine dernière, n'ont rien donné. « Ils ont validé le chantier dans son intégralité » affirme le chef d'entreprise. Quant à la présence d'archéologues espagnols à Guichainville, Sébastien Varéa l'explique par la pénurie d'archéologues français compétents. « Sur ces fouilles nous avons besoin de beaucoup de monde, on a été obligé de compléter nos équipes avec les salariés d'une entreprise espagnole avec qui nous collaborons régulièrement », explique-t-il. Quant aux inquiétudes sur le fondement scientifique d'AFT, elles sont infondées. « Nous travaillons avec cinq scientifiques reconnus par l'État et qui ont fait l'objet d'une validation par la préfecture. Certains ont plus de 30 ans d'expérience en archéologie derrière eux ».

Ch. G.



Depuis 2003, les aménageurs peuvent choisir leur opérateur de fouilles (images d'archives).